

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MACLAS

1. LES PERIODES D'OUVERTURES

L'accueil de loisirs est ouvert aux périodes suivantes :

Période	Amplitude d'ouverture
Mercredis 2022-2023	Tous les mercredis de 7h30 à 18h. Sauf le mercredi 17 mai 2022.
Vacances d'automne	Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre. Fermé le 31.10 et le 1.11. De 7h30 à 18h30.
Vacances de Noël	Du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre. De 7h30 à 18h30.
Vacances d'hiver	De lundi 6 février au vendredi 17 février. De 7h30 à 18h30.
Vacances de printemps 2022	Du mardi 11 avril au vendredi 21 avril. De 7h30 à 18h30.

Il s'adresse aux enfants âgés de 3 à 17 ans.

Le centre de loisirs se divise en trois tranches d'âges : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les + de 9 ans.

2. L'EQUIPE D'ANIMATION PERMANENTE :

Elle est constituée en fonction des normes de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) en terme de qualification (Bafd, bafa....) et du nombre d'encadrants.

- **Mme Mounier Guigal Pauline**
Née le 13 février 1994
Directrice diplômée BPJEPS LTP + PSC1
- **Mme Bonnin Mathilde**
Née le 13 février 2001
Animatrice diplômée CAP Petite Enfance + PSC1
- **Mme Tchoulfian Delphine**
Née le 7 juillet 1982
Animatrice non diplômé
- **Mme Mabilon Clara**
Née le 12 juillet 1996
Animatrice stagiaire CAP AEPE

3. LE DEROULEMENT DES JOURNEES

	Enfants	Animateurs	Directrice
DE 7H30 - 9H30	Accueil présentation et rappel des règles et consignes	Arrivée des animateurs Présentation, proposition des activités rappel des règles et consignes	Accueil enfants et parents Administratif
DE 9H30 -11H30	Activités (Manuelle, Sportive scientifique et sortie)	Animation	Animation /administratif
DE 11H30 -12 H	Temps libre (Jeux, Lecture)	Préparation repas ou gestion temps libre	Préparation repas et respect des règles HACCP
DE 12H - 13 H	REPAS	REPAS	REPAS
DE 13H - 14 H	Temps calme ou sieste	Rangement Surveillance de la sieste	Rangement
DE 14H - 16H	Activités (Manuelle Sportive, scientifique)	Animation	Administratif/ animation
DE 16 H - 16H30	GOUTER	GOUTER	GOUTER
DE 16H30 - 17 H	Temps libre (Jeux, Lecture)	Rangement	Rangement
DE 17H - 18H30	Départ	Accueil des parents	Administratif si besoin Bilan journalier
Vendredi Fin de Semaine	Bilan de la semaine	Bilan de la semaine	Bilan de la semaine
Vendredi Fin de Séjour		Bilan fin de séjour	Bilan fin de séjour

4. LE TRANSPORT

Lors des sorties, le transport se réalise en autocar ou en mini-bus conduits par les animateurs.

5. INSCRIPTIONS

➤ Pendant les vacances scolaires possibilité d'inscrire :

- Arrivé le matin entre **7h30 et 9h**. Départ entre **17h00 et 18h30**
- En journée de **7h30 à 18h30**,
- En demi-journée matin ou après-midi

Nous accueillons tous les enfants des villages alentours même s'ils ne sont pas scolarisés à Maclas.

➤ Les mercredis possibilité : Les inscriptions pour les mercredis doivent être faites avant le jeudi 12h de la semaine précédente. Vous ne pourrez plus désinscrire vos enfants après le jeudi 12h de la semaine précédente.

- Arrivée le matin entre **7h30 et 9h**. Départ entre **17h00 et 18h**.
- En journée de **7h30 à 18h**.
- En demi-journée matin ou après-midi

➤ L'accueil passerelle à partir de 11 ans :

- **En soirée** les deuxièmes vendredis du mois de 19h à 22h
- **Le 4^{ème} samedi du mois** de 10h à 13h30
- **Les week-ends**

➤ A apporter le jour de la première inscription :

- Le carnet de santé : Ce qui permettra de remplir la fiche sanitaire.
- L'attestation CAF ou MSA
- Il faudra alors régler l'adhésion de 32€ à l'association
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

➤ Avant le début du centre vous pouvez inscrire vos enfants :

- Sur rendez-vous
- Par téléphone au 04.74.48.34.48 ou 06.26.69.53.63
- Par mail : afrmaclas@orange.fr
- Par google forms : <https://docs.google.com/forms/d/1Mx-R7M6F5ioLH-oefPYfN2YMvJYNgMmpcQ9bCqljby0/edit>
- Mini site : <http://www.famillesrurales.org/maclas/>

Les programmes sont transmis et distribués :

- Par mail, un mois avant l'ouverture du centre
- Aux écoles de Maclas, Lupé, St Appolinard, Véranne et Mallevall.
- Aux commerçants de Maclas.

Procédure en cas d'accident :

- SECURISER LA ZONE DE L'ACCIDENT
- METTRE L'ENFANT OU LES ENFANTS HORS DE DANGER
- APPELER LES POMPIERS, LA DIRECTION ET LES PARENTS

6. LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

- Le règlement se fait par chèque, par chèque vacances, par virement, par CE ou espèces à la réception de la facture c'est-à-dire le jour de l'inscription de l'enfant.
Toute demi-heure entamée est due.
- Toute absence non justifiée par la présentation d'un certificat médical sera facturée.
- **Nouvelles procédures pour les factures impayées :**
- Les factures sont données directement aux familles ou envoyées par mail. Les factures doivent être réglées dans la semaine qui suit. Après trois relances des factures impayées une lettre recommandée avec accusé de réception sera envoyée automatiquement. Si le règlement n'est toujours pas fait nous ferons appel à un cabinet de recouvrement.
- La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF. En cas de refus, le tarif appliqué sera le tarif maximum prévu.
- **NB : paragraphe obligatoire** (cf convention de prestation de service ALSH) :
- **En complément de la participation des familles, la Caisse d'Allocations Familiales(*) soutient le fonctionnement de notre accueil de loisirs.**

Grille de tarification de l'accueil de loisirs :

Tarif à l'heure et en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Heure avec repas	Heure sans repas	Heure sans repas sortie
< 250	0,65	0,5	0,5
251 à 300	0,65	0,5	0,5
301 à 450	0,99	0,77	0,77
451 à 600	1,21	0,94	0,94
601 à 700	1,43	1,11	1,11
701 à 900	1.95	1,40	2,35
901 à 1200	2.00	1,45	2,40
1201 à 1400	2.05	1,50	2,45
> 1400	2.05	1,50	2,45

7. LES REPAS ET LES GOUTERS

Pendant les vacances et les mercredis les repas sont **fournis par Cuistot Vial, l'entreprise est située à Maclas**

8. RESPONSABILITES

Sur la fiche sanitaire, les parents indiquent les personnes autorisées à récupérer l'enfant au centre de loisirs et indiquent si l'enfant est autorisé à repartir seul.

9. ASSURANCE

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire. Elle sera demandée lors de la première inscription. Le gestionnaire certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile. Les coordonnées de l'assureur peuvent être communiquées aux familles sur demande.

10. ACCEPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est affiché dans la salle du centre de loisirs et est remis aux familles lors de la première inscription.

Fait à Maclas, le

Signature des parents ou responsable légal :